



MAIRIE
de
PONTAMAFREY-MONTPASCAL
73300

PROCES VERBAL
de la réunion du Conseil municipal
en date du 6 février 2018

L'an deux mille dix-huit et le six du mois de février à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Pontamafrey-Montpascal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Falquet Philippe, maire.

Présents : Avanzi Louis ; Chavanon Céline ; Chêne Alain ; Duprat Jean-Etienne ; Falquet Philippe ; Pauchard Xavier ; Rousseau Pascal ; Stasia Jean-Michel.

Absents excusés : Bois Corinne (Procuration à Stasia Jean-Michel) ; Joulins Laurent ; Truchet Kelly

Secrétaire : Duprat Jean-Etienne

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les employeurs territoriaux doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le Centre de gestion de la Savoie met en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive. Le financement de ce service est assuré par une cotisation additionnelle qui s'établira, à compter du 1^{er} janvier 2018, à 0,36% de la masse salariale (0,33% actuellement). L'évolution de ce taux, qui n'avait pas été modifié depuis 2010, est justifiée par un nouveau service de psychologue du travail et l'informatisation du service de médecine préventive par le Centre de gestion qui permettra, outre la dématérialisation des dossiers médicaux des agents, une plus grande interactivité collectivité-CDG pour la programmation des visites médicales.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale

de la Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 6 ans. La charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive est annexée à cette convention et fixe le mode de fonctionnement du service et rappelle les principes de la médecine préventive.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie,

Vu le projet de convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2023,

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie et la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive qui lui est annexée.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie ladite convention pour une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018 et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fleurissement

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le règlement de fonctionnement de la Commission communale « Environnement et cadre de vie » et du concours de fleurissement de la commune de Pontamafrey-Montpascal, ce dernier ayant été mis à jour et enrichi dernièrement.

Il invite les élus à donner leur avis sur le présent règlement qui leur a été remis sur support papier en temps utile.

Le Conseil municipal, après une étude détaillée du document mis à jour et enrichi, valide le présent règlement consultable en mairie, et charge Monsieur le Maire de le faire diffuser aux personnes concernées.

Travaux en cours

Le Conseil municipal prend connaissance des travaux en cours de réalisation, et les membres de la Commission communale des travaux apportent les informations techniques nécessaires s'y rapportant.

Intempéries du mois de janvier 2018 / Travaux réalisés en urgence

Suite aux conditions météorologiques particulièrement très défavorables du mois de janvier 2018, Monsieur le Maire fait un point exhaustif des travaux d'urgence et des interventions qu'il a fallu réaliser dans différents secteurs de la commune :

- Lit du ruisseau le Clinel en partie amont et aval (apport de matériaux solides),

- Plage de dépôt du ruisseau le Clinel (apport de matériaux solides),
- Route communale située entre Montpascal et le col du Chaussy (surplus de neige en bordures).

Le Conseil municipal fait également le bilan des différents épisodes météorologiques qui ont entraîné, à plusieurs reprises, la coupure de la Route Départementale n°77 au lieu-dit « La Roche », entre la commune de Montvernier et le village de Montpascal.

Pour ce qui relève des compétences communales, les élus proposent des améliorations à apporter, afin de garantir davantage encore, une gestion satisfaisante des personnes et des biens.

Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire d'envoyer un courrier au gestionnaire de la RD77, afin d'envisager, en étroite collaboration avec les élus, les améliorations susceptibles de fiabiliser le secteur de « La Roche ».

Monsieur le Maire accepte cette mission et transmettra une copie du courrier aux élus municipaux.

Budget M14 / Débat d'orientation Budgétaire

Le Conseil municipal exprime ses souhaits relatifs aux travaux d'investissement et de fonctionnement à envisager, prend connaissance des éléments financiers et règles à intégrer pour l'élaboration du budget. Il définit ensuite les orientations, stratégies et priorités pour une gestion la mieux appropriée, en tenant compte des besoins et des possibilités financières et techniques.

Affaires foncières

Le Conseil municipal accepte de vendre à Monsieur et Madame Choy Jacky, la parcelle communale cadastrée sous le numéro H194 au lieu-dit « A Brandy », d'une contenance de 30 mètres carrés, au prix de 4 € le mètre carré.

L'Assemblée charge Monsieur le Maire de concrétiser cette transaction et de signer tous les documents nécessaires.

Gestion du personnel

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'inscription de Messieurs Olivier MELQUIOT et Sébastien MOULIN sur le tableau annuel d'avancement de grade établi selon avis de la Commission Administrative Paritaire au titre de l'année 2018,

Il précise qu'un poste d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, ainsi qu'un poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, tous deux à temps complet, doivent être créés afin de permettre la nomination des agents, et propose à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité, afin de permettre la nomination des agents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le tableau des emplois permanents de la commune ainsi qu'il suit, à la date du 1^{er} janvier 2018 :

Anciens grades	Effectif	Durée hebdomadaire de service	Nouveaux grades	Effectif	Durée hebdomadaire de service
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	35	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	35
Agent de maîtrise territorial	1	35	Agent de maîtrise territorial	1	35
Adjoint technique territorial	1	35	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	35
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	28	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	28
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	21	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	21

La séance est levée. Il est 1 heure 45.

Pour diffusion,

Le Maire